2013

Bulletin d'information local

CHASSELAY

CHASSELAY

Porte des Chambarans

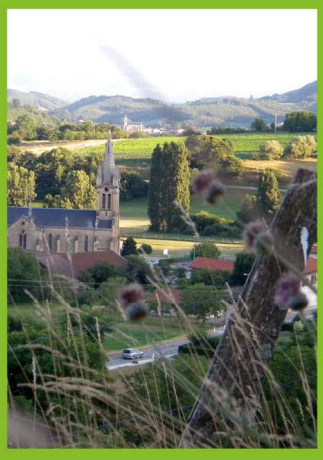

2013

LE MOT DU MAIRE

La traditionnelle édition de notre bulletin d'information nous amène à la fin d'une année.

Deux mille treize aura été perturbée par notre météo ; un printemps que l'on ne voyait jamais arriver, l'orage du 23 octobre a laissé beaucoup de séquelles sur notre voirie et rivières et un mois plus tard la neige faisait son apparition avec une importante couche, nous laissant sans électricité, sans compter tous les arbres cassés ou déracinés.

A travers la diversité des sujets qu'il traite, ce journal que vous tenez en main, me semble exprimer et refléter ce qu'est l'action publique locale qui conduit en permanence le maire et son équipe municipale à saisir et conjuguer tous les moyens à leur disposition, pour améliorer et enrichir le quotidien de tous les habitants en dégageant de nouvelles perspectives.

Ce n'est pas si simple car les baisses des dotations de l'état pour les années à venir, sans compter la réduction des subventions du Conseil Général et Régional nous dirigent vers des budgets resserrés.

En cet fin de mandat, je veux remercier mon conseil municipal pour son soutien et son assiduité, les employés communaux pour leur travail qu'ils effectuent au quotidien.

Gérard Cotte nous a quitté au mois de juin pour prendre le plein temps à Serre-Nerpol. Merci Gérard, pour ces douze années passées au service de la commune. J'ai pu apprécier sa serviabilité, sa générosité, son travail qu'il effectuait avec sérieux.
Pour le remplacer cet été, un contrat de trois mois a été proposé à Guillaume Capponi, étudiant et fin septembre à Angelo Galatro sous contrat jusqu'au mois d'avril 2014.

Pour terminer, ce message malgré cette crise qui nous touche tous, restons lucides, confiants, déterminés et gardons l'espoir pour des jours meilleurs.

Je reste à votre disposition et à votre écoute.

Merci à la commission information et communication pour la diffusion de ce bulletin.

Je vous donne rendez-vous le 19 janvier 2014 à 10 h 30 pour les traditionnels vœux.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

Vie municipale	**p. 3 à 6**
Extraits des délibérations	
Vivre à Chasselay	**p. 7 à 9**
Actualités locales	**p.10 à 13**
Nos entreprises	**p. 14**
Le coin des associations	**p. 15 à 17**
Le Menu de Fêtes	**p. 18**
Etat civil 2013	**p. 19**
Bloc notes	**p. 20**

Le 07 décembre 2012
Ordre du jour :
Coupes Affouagères
Maison Rojat
Urbanisme

Délibération n°1 : Le Conseil Municipal fixe la vente globale de la coupe affouagère à 980.00 €. Monsieur le Maire fixe le montant de chaque lot et organise la répartition entre les affouagistes inscrits ; suivant l'intérêt de la coupe
Mr Veyret Gérard 220 €
Mr Robert Joseph 200 €
Mr Carré Alain 200 €
Mr Galatro Angélo 180 €
Mr Chevallier Hubert 180 €

Rencontre avec le syndicat du pays Sud-Grésivaudan pour établir une étude de projet d'auberge de campagne et de gite de groupe (chambres d'hôtes) à l'emplacement de la Maison ROJAT.

Déclaration Préalable accordée pour la piscine de Monsieur Marchand Raymond, Monsieur Marchand Michel et rénovation toit et chainage pour la maison de Monsieur Patras Lionel.

La Régie d'Eau et d'Assainissement de la Communauté de Communes de Vinay a réglé la somme de 3744.38 € pour la location de broyeur et épareuse , main d'œuvre et relevé de compteurs d'eau à la commune pour l'année 2012.

Une étude doit être faite pour pouvoir résoudre le problème du ruisseau du Vézy.

Le 8 janvier 2013
Ordre du jour :
- Etude hydraulique du Vézy
- Ordures Ménagères
- Questions diverses

Délibération n°1 : La commune de Chasselay étant exposé régulièrement au risque d'inondation par le ruisseau du vézy, une étude est menée sur la commune, pour permettre de dresser un diagnostic du fonctionnement hydraulique et hydrologique du secteur et de recenser l'ensemble des problématiques rencontrés. Ce diagnostic aboutira à la proposition de solutions techniques devant répondre aux problèmes analysés. Le montant prévisionnel de l'étude s'élève à 6 200 HT.

Pour améliorer la gestion des ordures ménagères, les élus devaient voter entre deux modes de redevance
La redevance incitative (part fixe par foyer 115 euros plus 13 euros par personne et 0.75 euros par apport de sac)
La redevance normale (part fixe par foyer 115 euros plus 27,50 euros par personne et au-delà de 4 personnes 13.50 euros et sans comptabiliser les sacs).

A été voté 2 bulletins pour la redevance incitative
4 bulletins pour la redevance normale
4 bulletins blancs .
Une réunion aura lieu entre maires pour le vote de cette redevance.

La réunion concernant l'orientation budgétaire du SICTOM aura lieu cette année à Chasselay

Le 08 fevrier 2013
Ordre du jour :
- Rythmes scolaires
- Contrôle direction service vétérinaire
- Maison Rojat
- Ordures Ménagères

Délibération n°1 : Modification des rythmes scolaires afin de mettre en place une semaine scolaire plus équilibrée et d'alléger la journée d'enseignement en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. La semaine répartie sur 4 jours et demi et la durée de 5 h 30 par jour et de 3 h30 par demi-journée. A ces heures d'enseignements , des activités pédagogiques viennent s'ajouter comme une aide culturelle , une activitée sportive. Au vu de tous ces éléments, le conseil municipal décide de différer l'application de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

Mi-janvier, contrôle de la Direction Service Vétérinaire à la cantine , nous avons eu un bon rapport mais nous sommes contraint de passer une convention avec le laboratoire vétérinaire pour analyser deux fois par an des échantillons de préparation culinaire.

Le projet de création de la maison Rojat a été retenue par la région Rhône-Alpes et nous avons fait établir un marché d'étude par plusieurs architectes : Thierry DUBUC, Alpes Etudes, Habitat Rural et Projective Groupe.

Une subvention pour l'étude de la rivière du Vézy a été demandé au Conseil Général.

Les élus ont voté la nouvelle tarification des ordures ménagères pour 2013, qui est la redevance normale c'est-à-dire libre accés aux moloks avec badges mais sans facturation du nombre de sacs, avec une part par foyer de 115 € et prime fixe par personne de 27,50€, et 13,50€ à partir de la cinquième personne.

La boîte aux lettres est transférée à la Mairie, par nos employés communaux.

Le Maire informe du départ probable de Gérard COTTE.

Le 27 février 2013
Ordre du jour :
- Présentation et vote du compte administratif 2012
- Appel d'offre pour l'étude de faisabilité et étude architecturale pour l'aménagement d'une auberge et la création d'un hébergement touristique de type chambre d'hôtes

Présentation et approbation du compte administratif 2012

VIE MUNICIPALE

COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Mandats émis : Investissement 280 590,47 Fonctionnement 256 512,18
Titres émis : Investissement 317 374,00 Fonctionnement 327 213,63

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture	Fond de roulement
Investissement	8 987,01	36 783,53	45 770,54	
Fonctionnement	216 884,11	70 701,45	187 585,56	233 356,10

Approbation de l'ensemble de la comptabilité soumis à son examen. Vote à l'unanimité le CA 2012.

Suite aux appels d'offres, Thierry Dubuc, pour le volet architectural 7 112.00 HT et Alp Etudes pour le volet paysager 5 692.50 HT ; Coût total 12804.5 HT. Autres offres (Habitat Rural : entre 12000 et 150000 HT— Projective Groupe 12 139.40 € TTC)
Achat d'un fourneau 4 feux d'un montant de 1 669 HT pour la salle des fêtes.

Le 15 mars 2013
Ordre du jour :
- Présentation du budget primitif 2013
- Vote des taux des 3 taxes
- Délibération d'affectation de résultat

Présentation et approbation du budget primitif 2013

Affectation de résultat au compte 1068 : 90 000 €
Report de fonctionnement au compte 002 : 97 585.56 €
Report d'investissement au compte 001 : 45 770.54 €

Vote des taux des taxes locales TH 12.24
TFB 14.55
TFNB 36.63

Le 19 avril 2013
Ordre du jour :
- Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors
- Atesat
- Voirie
- Etude du Vézy
- Maison Rojat
- Alsatis
- Convention SPA
- Questions diverses

Délibération 1 : Approbation des statuts de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors
La nouvelle Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V) a pour but l'étude et la mise en œuvre des équipements concourant à un aménagement coordonné du territoire, le développement et la solidarité des communes adhérentes. Cette Communauté se substitue à la Communauté de communes de Vinay et à la Communauté de communes Vercors Isère.

Délibération 2 : Approbation modalités de représentativité des communes pour les échéances de 2014
Le conseil communautaire, à la majorité a donné sa position de principe sur la représentativité des communes pour les échéances de 2014 selon le principe suivant : 40 délégués répartis de manière proportionnelle au regard de la population.

Délibération 3 : A.T.E.S.A.T.
Nouvelle convention ATESAT au titre de l'année 2013. Les missions d'assistance par cette convention sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune, notamment en matière d'aménagement durable du territoire, et permettent de bénéficier de conseils diversifiés dans de nombreux autres domaines.

Délibération 4 : Vœux concernant l'ATESAT
Maintenir la pression pour que l'ATESAT ne soit pas remis en cause pour le futur, c'est un enjeu fort pour nos communes (instruction des actes d'urbanisme, aide et suivi en matière de travaux communaux).

Délibération 5 : Demande de subvention. Dégâts des eaux du 30 mars 2013
Considérant sur la voie communale n° 5 dit chemin de charvette, que l'accotement a disparu et la chaussée surplombe un vide d'environ 1 m 50, décide d'effectuer les travaux qui permettront la libre utilisation de cette voie, pour un montant de 9 550 € HT

Pour l'étude du Vézy, une subvention de 60 % a été accordée.
Afin d'empêcher le creusement du chenal au fil des crues, il est proposé d'installer une succession de 6 seuils en pieux permettant de tenir le profil en long du ruisseau. Ces seuils seront placés tous les 11 mètres, en fond de cours d'eau, et auront une largeur de 1 m

L'étude le faisabilité de la maison Rojat a été confié au groupement atelier d'architecture Thierry Dubuc /Alp'Etude.

Réunion publique d'ALSATIS, le 25 mars 2013 : mise en place du haut débit en réponse à la problématique des zones blanches.

La commune est en partenariat avec la SPA, pour la stérilisation des chats errants dans la commune. Pour plus de renseignements, s'adresser à la Mairie.

Extension du local technique, 30480 euros de subvention accordée, commencement des travaux début juillet.

A la cantine, prélèvement effectué sur un échantillon de plats cuisinés, en conclusion qualité satisfaisante. Rénée a été retenue pour la formation « hygiène en restauration collective , le 29 mai et 12 juin 2013.

Travaux de sonorisation dans l'église d'un montant de 479 euros HT partagé avec la paroisse.

Départ de Gérard Cotte, le 20 juin 2013.

Le 17 mai 2013
Ordre du jour :
- Réseau d'initiative public
- Recrutement d'agents occasionnels
- Départ de Gérard Cotte
- Appel d'offre
- Urbanisme
- Questions diverses

Délibération 1 : Engagement du Conseil Général pour la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du département.
Délibération 2 : Autorisation à engager en tant que besoin , pour répondre aux nécessités de service , un agent non titulaire.

Délibération 3 : Prime de départ de 200 euros pour Gérard COTTE

Pour la réalisation des travaux de voiries, concernant la réalisation d'un revêtement monocouche à chaud au bitume élastomère simple, gravillonnage , sur le chemin du Pontet et de Bordonna, nous avons consultés l'entreprise Chambard et Screg. Lors du dépouillement des offres, Screg a été retenue pour un montant de 5 640.00 HT.

Dû à un accident au Ponceau de la VC n° 29 (déviation du lit du ruisseau), les dépenses sont estimées à 2 392 € TTC.
Suite à l'expertise, le montant des dommages sera reversé en totalité.

Pour les dépôts de demande de permis de construire, un nouveau formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique, RT 2012, doit être remplit.

Arrêté de recrutement de Christiane CHAMPON, est prolongé de un an, jusqu'au 01/06/2014

Le 19 juin 2013
Ordre du jour :
- -Concession cimetière
- -Employé communal
- -Voirie
- -Question diverses

Délibération 1 : Les recettes de concession de cimetière sont imputées en totalité sur le budget CCAS de la commune.

Monsieur COTTE Gérard est remplacé par Monsieur CAPPONI Guillaume pour un contrat de 3 mois, 10 h 00 par semaine jusqu'au 10 Septembre 2013.

Fourniture et mise en œuvre d'émulsion de bitume en multi couche complétée par un gravillonnage 6/10 pour confection d'une couche de roulement sur des élargissements ponctuels de chaussées d'un montant de 15 067.60 HT

Offre à la commune de la vente du RIAD SALAM : refus du conseil.

Le 19 juillet 2013
Ordre du jour :
- Licence IV

Délibération 1 : Achat de la licence IV (Riad Salam) d'un montant de 14 000 euros, pour le besoin du projet d'auberge de campagne, ainsi que les manifestations des associations chasselairoises.

Le 30 août 2013
Ordre du jour :
- Subvention pour le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)
- Tarif cantine scolaire et garderie périscolaire
- Virement de crédit du compte 61522 entretien de bâtiment au compte 2051 concession et droits similaires
- Virement de crédit du compte 61523 entretien de voies et réseaux au compte 2313 immobilisation en cours de construction

Délibération 1 : A partir du 01/09/2013, le prix du repas de cantine passe de 2.90 €uros à 3 €uros, et le prix de la garderie scolaire reste inchangé, 1.14 €uros, en sachant que depuis quatre ans, il n'y a eu aucune augmentation.

Délibération 2 : Une subvention de 50 €uros est accordé au RASED, pour contribuer à une prise en charge de qualité auprès des élèves en permettant d'acheter du matériel et de participer au financement des tests et des protocoles nécessaires à la passation des bilans pour la psychologue scolaire.

Délibération 3 : Augmentation de 12000 €uros sur le compte2051 pour l'achat de la licence IV.

Délibération 4 : Augmentation de 25000 €uros sur le compte 2313 pour l'agrandissement du local (avancement des Travaux , plus rapides que prévu).

Le 27 septembre 2013
Ordre du jour :
- Contrat adhésion révocable à l'assurance chômage
- Virement de crédit du compte 61522 entretien de bâtiment au compte 21318 bâtiments publics et 2313 immobilisation en cours de construction
- Cession Landes Grand-Pré
- Personnel
- Extension de l'annexe de la Mairie

Délibération 1 : La commune ayant fait appel à des agents non titulaires, et ne souhaitant pas gérer elle-même le risque chômage, le Conseil Municipal demande adhésion à l'assurance chômage.

VIE MUNICIPALE

COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Délibération 2 : Virement de 3500 euros sur le compte d'immobilisation en cours de construction dû à un avenant concernant la charpente de l'extension du local.

Virement de 2500 euros sur le compte bâtiment public dû au changement de vélux à l'appartement du rez de chaussée nord, au chauffe-eau à l'appartement du premier étage droit de la mairie et aux radiateurs du club du 3ième âge.

Délibération 3 : En 2009, création d'un réservoir sur la parcelle C 512, lieu -dit Landes Grand Pré, règlement de la vente de cette parcelle pour un montant de 137.60 euros.

Fin du contrat de Mr CAPPONI Guillaume, il est remplacé par Mr GALATRO Angelo pour un contrat de 2 mois du 23 septembre au 23 novembre d'une durée hebdomadaire de 10 heures.

Les travaux concernant la construction de l'annexe de la Mairie s'élévent à 56 296.33 HT (entreprise Giraud – Marchand 30514.83 HT, charpente Oliveira 18931.5 et architecte Delaye 6850 HT) dont 28000 € de subvention accordée.

Achat d'une lame à neige d'un montant de 2 500 euros, montait sur tracteur de Gérard Veyret. Meilleurs résultat de déneigement et moins de dommages aux chemins que le traineau.

Le 13 novembre 2013

Ordre du jour :

- Coupes Affouagère
- Orages
- Virement de crédit du chapitre 022 dépenses imprévues fonctionnement au compte 61523 entretien de voies et réseaux
- Virement de crédit du compte 6411 charges de personnel au compte 61523 entretien de voies et reseaux
- Personnel
- Rythmes scolaires

Délibération n°1 : Le Conseil Municipal fixe la vente globale de la coupe affouagère à 430.00 €. Monsieur le Maire fixe le montant de chaque lot et organise la répartition entre les affouagistes inscrits ; suivant l'intérêt de la coupe

Mr VEYRET Gérard	180 €
Mr CARRE Alain	160 €
Mr MALLEN Joël	90 €

Delibération n°2 : A la suite des précipitations qui se sont produites le mercredi 23 octobre 2013, causant d'importants dégâts à la voirie communale, le Conseil Municipal demande au Conseil Général l'octroi d'une subvention pour la remise en conformité.

Délibération n° 4 et 5 : Virement de 23345 €uros sur le compte 61523 (8 345 €uros sur le 022 et 15 000 €uros sur le 6411, pour la remise en état de la voirie, l'achat de sel et autres fournitures).

Suite à l'orage du 23 octobre 2013, la commune et l'entreprise de travaux publics NICOUD ont effectué le déblaiement, curage, balayage de routes et rivières.

Sur la voie communale n°5 dit chemin de charvette, la remise en état de la voie était prévu pour 2014, mais les orages ont accentués les dégâts et la route est très difficile à accéder donc la commune demande une dérogation pour le commencement des travaux.

Renouvellement du contrat de Monsieur GALATRO Angelo pour une durée de cinq mois à compter du 24 novembre 2013.

Pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, le conseil d'école a décidé de l'organisation du temps scolaires, en proposant les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8 H 30 – 11 H 30 et 13 H 15 – 15 H 30

mercredi 8 H 30- 11 H 30

Et de 15 H 30 à 16 H 15 mise en place du TAP (temps activités périscolaires) et garderie jusqu'à 18 H 00

Les parents peuvent récupérer leurs enfants à 15 H 30 ou après le TAP.

Le Conseil Municipal a pris une motion concernant cette réforme en exprimant la difficulté de la mise en place, les écarts de moyens entre les communes urbaines et rurales.(voir pièce jointe).

La régie d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes de Vinay a réglé la somme de 3 504.38 € pour la location de broyeur et èpareuse, main d'œuvre et relevé de compteur d'eau à la commune pour l'année 2013

Facture de déneigement 2012-2013 : 3 528.20 € à Monsieur Gérard Veyret.

VOEUX 2014

Le Maire, les adjoints et le conseil municipal vous convient à la cérémonie de vœux de la nouvelle année qui se déroulera :

LE DIMANCHE 19 JANVIER 2014
à 10h30 à La salle des Fêtes

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales doit se faire impérativement avant le 31 décembre 2013.
Pour les jeunes recensés à Chasselay, l'inscription se fera automatiquement à partir de leur 18 ans. Par contre, toutes personnes nouvellement installée sur la commune, doit se faire inscrire si elle ne l'est pas déjà sur une autre commune.
Pour se faire, veuillez vous rendre à la mairie aux heures de permanence. Dernière date, le mardi 31 décembre de 14h à 16 heures.

ORDURES MENAGERES

Depuis le 1er janvier 2013, vous avez été informé du changement de procédure de gestion de nos déchets ménagers.
Effectivement, même si la collecte s'effectue toujours en points de regroupement semi enterrés, votre carte magnétique ne contribue plus au comptage des sacs déposés pour élaborer votre facture.
Cette carte est uniquement destinée à ouvrir le tambour de dépôt et gérer le remplissage du container.
La facturation a elle aussi subit plusieurs évolutions. Outre un montant unique de 115 € de part fixe et de .27.50.€ par personne, cette facture est calée sur l'année calendaire avec une première édition en milieu d'année et une autre en fin d'année.

C'est la raison pour laquelle, nous avons tous reçu une facture en mars 2013, correspondant au solde de 2012 (octobre à décembre). Une autre facture nous a été envoyée en août correspondant au premier semestre 2013, et la dernière en novembre finalisant 2013.
Afin de simplifier le contact des administrés avec les différents services des ordures ménagères, le SICTOM prévoie en 2014 de mettre en place un numéro de téléphone unique qui vous permettra de répondre à vos questions liées à la facturation, aux containers ou encore aux dépôts en déchèterie.

ELECTRICITE—ERDF

ERDF améliore régulièrement la qualité des réseaux par des travaux de maintenance, d'élagage ou de renforcement. Ces opérations nécessitent parfois d'interrompre temporairement la distribution d'électricité de votre habitation.
ERDF a le souci de vous informer à l'avance de ces coupures d'électricité pour vous permettre de mieux vous organiser :
C'est le service Prévenance Travaux.
ERDF a mis en place sur notre commune ce nouveau service qui offre la possibilité d'être prévenu par mail avant une coupure pour travaux programmés.
Pour bénéficier de ce service gratuit d'ERDF, inscrivez-vous sur le site :
http//www.erdf-prevenance.fr

L'Ecole et la réforme des rythmes scolaires

Les rythmes scolaires :
La mise en place des nouvelles mesures ne se fera qu'à partir de la rentrée 2014. Les enfants devront avoir un total de 24 heures d'enseignement obligatoire sur 4 jours et demi, dont le mercredi matin. Une pause méridienne de 1h30 est à respecter les jours pleins.

Durant les 45 minutes précédents l'heure de sortie actuelle (16h20 à Chasselay), des activités péri-scolaire seront proposées aux enfants avec l'aide de Renée Perraud ou de bénévoles.

L'heure de sortie sera la même que maintenant, suivie ou non de la garderie.

Ce nouveau rythme a pour but de diminuer la durée moyenne d'enseignement quotidienne. La municipalité travaille à la mise en place de ce nouvel emploi du temps et attend avec intérêt, le retour d'expérience des communes ayant optées pour cette modification dès la rentrée 2013.

Lors de la séance du 13 novembre 2013, le conseil municipal à souhaiter se prononcer sur cette réforme et a adopté à l'unanimité la mention suivante.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHASSELAY
DU 13 NOVEMBRE 2013

OBJET: Réforme des rythmes scolaires

L'école publique est une institution essentielle de la République, garante des valeurs qui fondent notre société, elle doit pouvoir assurer ses missions dans les meilleures conditions pour le bien de l'élève. Une refondation de l'école est sans doute nécessaire et le Conseil Municipal de Chasselay adhère complètement à ce principe, dans l'intérêt de l'enfant.

Cependant, la réforme proposée par le décret du 13 janvier 2013 équivaut à un transfert de charges inacceptable de l'état vers les communes alors que l'Education Nationale est d'abord une mission obligatoire de L'Etat.

Dans ce projet, le risque est grand de voir apparaître une école à plusieurs vitesses avec des communes qui proposeront des activités payantes, d'autres gratuites, et certaines, faute de moyens, de la garderie. Dans ces conditions les principes républicains d'égalité et de gratuité de l'école publique vont disparaître.

Cette nouvelle organisation devra en outre prendre en compte des contraintes multiples pour une école rurale comme la nôtre, le transport scolaire, la restauration, la garderie périscolaire, la disponibilité des salles, et surtout les moyens financiers et humains de la commune.

Pour la commune de Chasselay, les principales difficultés pour appliquer cette réforme sont le manque de moyens :

En personnel compétent pour encadrer et animer des activités périscolaires de qualité, même si le taux d'encadrement a été abaissé (provisoirement), il sera très difficile de trouver plusieurs personnes capables d'encadrer un groupe 14 élèves, 45 minutes par jour.

En locaux adaptés pour proposer ces activités en toute sécurité

En moyens financiers, cette réforme a été estimée pour les communes à 150 €/enfants en moyenne alors que les dotations (DGF) sont annoncées en baisse pour 2014 et qu'on demande aux mêmes collectivités de réduire leurs frais de fonctionnement.

Ainsi le Conseil Municipal réuni en séance publique le 13 novembre 2013

REGRETTE :

Que ce décret ne soit pas accompagné d'une refondation ambitieuse de l'école publique prenant en compte d'autres critères, comme celui de la durée des vacances scolaires ou celui de l'amélioration des conditions d'exercice des élèves et des enseignants.

que cette réforme soit mise en place dans l'urgence sans les avis préalables des parents d'élèves, des Conseils d'école et des collectivités.

qu'elle ne résoudra pas le problème de la fatigue des enfants.

qu'elle va compliquer le quotidien des parents qui, a une large majorité sont défavorables à cette réforme.

***EXPRIME** sa difficulté pour mettre en place cette réforme dans des conditions favorables à l'intérêt de l'élève qui puissent lui permettre d'accéder légitimement aux découvertes culturelles, artistiques ou sportives.*

***DEMANDE** que l'Etat finance ce transfert de charge par des aides financières pérennes et justes pour compenser les écarts de moyens entre les communes urbaines et rurales.*

***PROPOSE** de différer cette nouvelle organisation jusqu'à ce que le bilan soit tiré des expériences menées par les communes qui ont mis en place ce dispositif en 2013.*

***SE PRONONCE** pour une autre réforme qui sera le résultat d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école et qui garantira la gratuité de l'école et l'équité entre les territoires.*

***ADOPTE** à l'unanimité les termes de la présente motion.*

Le fleurissement du village

Si Chasselay avait participé à un quelconque chalenge des villages fleuris, nous aurions certainement gagné des places cette année !

Effectivement, les personnes du conseil municipal en charge de l'aspect visuel de notre village, ont fait cette année appel à un professionnel pour le fleurissement.

Beaucoup de variété dans le choix des plantes adaptées à nos bacs et troncs, ainsi qu'un assortiment de couleurs des plus joyeuses ont fait le bonheur de toutes et tous.

De plus, un arrosage régulier et peut être même de douces paroles de nos employés communaux, ont suffit à les faire prospérer et s'épanouir.

Musique en liberté

A la suite de plusieurs rave-parties tenues sur le territoire communal et notamment après celle qui s'est déroulée dans la nuit du 2 au 3 novembre 2013 près de l'étang de la Digonne – avec un nombre important de participants – une réunion a rassemblé le 12 novembre différents partenaires afin de faire le point et réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour empêcher la tenue de tels rassemblements qui créent des perturbations gênant de nombreuses personnes.

Etaient présents les Maires de Chasselay et Roybon, les services de la Gendarmerie Nationale (Compagnie de Saint-Marcellin, Communauté de Brigade, Brigade de Roybon), le Capitaine responsable du Centre de Secours de Roybon, des responsables de l'Office National des Forêts, des Associations de Chasse concernées ainsi que des propriétaires des terrains utilisés sans leur consentement.

La discussion s'est poursuivie longuement, quant aux possibilités d'interdiction de la circulation sur les voiries rurales pouvant conduire des organisateurs de rave-parties à s'implanter sur des lieux non autorisés, après les avoir préalablement repérés.

D'autres options ont été étudiées sur les possibilités d'entraver les accès aux terrains susceptibles d'être occupés lors des rassemblements.

Il faudra évidemment veiller à ne pas gêner des utilisateurs légitimes et habituels des voies et terrains mais la conclusion de la réunion a été claire : il faudra mettre en chantier les mesures et les travaux nécessaires pour stopper les abus et trouver de vraies solutions à ces situation qui sont contradictoires avec la vie organisée que souhaitent bien naturellement nos habitants et riverains.

Ces derniers pourraient aussi prévenir le plus en amont possible les services de la Gendarmerie ou la Mairie dès que des indices révélateurs de l'organisation possible d'une rave-party se font sentir**. Les habitants, riverains et utilisateurs ne doivent pas hésiter à le faire : il vaut mieux informer, même parfois dans le doute, que de subir les nuisances inhérentes à ces manifestations et devoir attendre un temps très long pour faire déménager les lieux occupés.**

Un nouveau point sera fait prochainement pour affiner les options qui ont été suggérées et pouvoir les mettre en œuvre dans les meilleures conditions possibles.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918

FLEURISSEMENT DES TOMBES DE POILUS PAR LES ENFANTS DES ECOLES

AGRANDISSMENT DU LOCAL TECHNIQUE

ROUTE EMPORTEE (ORAGE DU 23 OCT)

ET LA MAISON ROJAT …

Comme nous en avions déjà parlé dans notre précédente édition, la commune a acquis en 2012, le tènement de l'ancienne maison ROJAT situé au cœur de notre village.

Après plusieurs réunions de concertation, un appel d'offre a été réalisé afin de retenir un cabinet pour réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un ensemble regroupant :

- Un restaurant d'une capacité d'environ 50 couverts,
- Un espace de vente de produits locaux,
- 4 ou 5 chambres d'hôtes,
- Un logement pour le gérant.

L'atelier d'architecture Thierry DUBUC, associé au bureau Alp'études, a été retenu pour réaliser cette étude, à laquelle le conseil a choisi d'associer la région mais aussi 'Gîtes de France' qui bénéficie d'une grande expérience en la matière.

Bien sûr, les éléments (photos et plans) que vous trouverez ci-après ne sont que des esquisses de travail qui seront précisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Aujourd'hui, nos n'en sommes qu'aux balbutiements et l'avenir de cette réalisation dépendra en grande partie des subventions qui pourront nous être accordées.

AVANT- PROJET D AMENAGEMENT

Bibliothèque municipale

Certaines personnes ont déjà fait don de livres à la Mairie afin d'en faire profiter les amateurs de lecture. Après réflexion, le conseil municipal a décider de constituer une petite bibliothèque (très modeste), que les chasselairois pourrons venir consulter et emprunter à leur choix.

Pour cela, il suffit de s'adresser à la Mairie aux heures d'ouverture.

Toutefois, nous proposons à chaque famille de faire le tri dans vos armoires et ainsi, venir élargir le choix des livres.

Nos amies les abeilles

Chaque année, au printemps, nous pouvons être confrontés à l'essaimage des abeilles domestiques qui s'installent entre fenêtres et volets, dans les conduits de cheminées, dans un arbre, etc…

En pareil cas, le réflexe est d'appeler les pompiers qui se tournent vers des apiculteurs ; toutefois ce dispositif présente des limites.

Il existe une solution plus efficace, un numéro de téléphone unique, pour une intervention rapide et gratuite par un apiculteur qualifié et couvert par l'assurance de l'Abeille Dauphinoise.

Notre interlocuteur : Monsieur René Saint-Pierre au 06.12.86.12.48

Parc du Vercors

Les communes de St Quentin sur Isère, Montaud et La Rivière nous ont rejoint au sein de la communauté de communes qui maintenant s'appelle 3C 2V (Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors).

De part les communes de Malleval en Vercors et Monteau, la 3C 2V fait maintenant partie des Portes du Vercors.

De ce fait, des délégués siègent au sein du Parc régional de Vercors, et nos offices de tourisme intègrent une communication portée sur un atout dont l'intérêt dépasse nos frontières.

Nombreuses sont les activités disponibles dans cet endroit magnifique où nous pouvons pratiquer de superbes randonnées pédestres ou en raquettes, du ski ou simplement observer la faune (logo si possible)

A découvrir également de nombreux livres sur ce magnifique parc à la bibliothèque de Vinay .

Centre Médico-Social

Le CMS de Vinay à déménagé : **1 rue Paul Martinais – Tél : 04.57.53.11.20**

Accueil de public : Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mardi de 9h00 à 12 h 00 et de 14h00 à 17h00
Mercredi Accueil téléphonique seulement
Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Assistantes sociales : Sur rendez-vous au .04.57.53.11.20

Conseillère en Economie Social et Familiale : Sur rendez-vous au 04.76.36.38.38

Consultations de nourissons : Sur rendez-vous au 04.57.53.11.20
Tous les mardis matin et 4ème mardi après-midi à Vinay
tous les 1er et 3ème jeudis après-midi à St quentin/Isère

Sage-femme : Sur rendez-vous au 04.76.36.38.38

Puéricultrice : Permanences tous les jeudis matin de 10h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi au 04.57.53.11.20

La Bourrelière maison d'hôtes	814, route du midi	04.76.38.33.78	vienot.eric@orange.fr
Juvin Frédéric gîte de France	288, chemin de pomera	04.76.64.21.12	
Matraire Sébastien gîte rural	280, impasse de la Charbonnière	06.32.18.19.03	

Artisans et Entreprises

Garage ARDIN garage automobile	848, chemin de beauvillard	04.76.64.25.48	
Chaudronnerie du Cordeau chaudronnerie industrielle	333, impasse du Cordeau	T: 04.76.64.21.20 F:04 76 64 26 02	cdc.d@wanadoo.fr
PRO'POSE Mazzilli Michel pose de revêtement de sol	145, chemin de Bordonnas	T /fax :04 76 36 11 48 mob: 06 12 98 71 98	
STELLA Laurence Champon coiffure à domicile	333, route des Bavornes	04.76.64.27.57	
Muthuon Stéphane Peinture déco placo	4, impasse la croix perret	04.76.64.41.03	
Rey Mickael Plomberie	12, impasse du château	T: 04 76 36 81 86 M: 06.86.84.13.25	
ADIRELEC, Vincent Sergent Electricité, Electroménager, neuf, dépannage	143, chemin du Buisset	06 76 14 27 31	Vincent.sergent@wanadoo.fr

UNE NOUVELLE ENTREPRISE

Régis Pares est un habitant de Chasselay basé à la Faita, maison Cuzin, où il exerce le métier de bucheron. Originaire de Perpignan, il s'est installé dans nos coteaux en juin 2013, et profite du calme de nos Chambaran.

Avant son déplacement vers notre Dauphiné, il était employé dans une entreprise de bois de chauffage, où il bucheronnait, chargeait, calibrait…

Son gout de l'aventure l'a amené à créer son entreprise, a investir dans un équipement complet de tracteur, remorque et grue afin de débarder en hiver.

Durant les mois d'été, son activité actuelle est plutôt orientée en bucheronnage sur le Vercors.

Souhaitons une bonne réussite à ce jeune entrepreneur et qui sait, vous ferez peux être parti de ses prochains clients.

Le Comité des Fêtes

Bonjour à toutes et à tous

Petit tour d 'horizon sur les manifestations qui ont animé notre village durant cette année :

Durant l 'hiver dernier , nous avons organisé une pièce de théâtre : « Le propre de l 'homme ».
Ce fut une petite soirée agréable, même si celle-ci n'a pas réuni les foules.

En revanche, la soirée des années 80, en avril, a rassemblé les jeunes et moins jeunes avec une très forte affluence, une ambiance où la tireuse à bière d 'Hervé n'a pas eu le temps de chômer.

Dans ce même mois , nous avons fait la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques le dimanche matin, toujours pour le plus grand plaisir des enfants.

La deuxième randonnée pédestre et première en VTT avec 2 parcours, a malheureusement subit les caprices de la nature, le succès escompté n'était pas au rendez vous. Nos Chambaran étaient recouvert d 'un tapis blanc la veille de la manifestation, décourageant les plus avides d'air pur.
Grand coup de chapeau à Didier, Stéphane et Alain qui la veille, ont bravé le froid pour préparer tous les parcours .

Début juillet, nous avons pris le car pour une belle journée ensoleillée dans la belle ville d 'Annecy.
Au programme, visite de la fonderie PICARD et promenade dans les ruelles de la vieille ville .

La fête de l 'été a bien trouvé sa place le samedi après le 14 juillet, le repas champêtre et le retour du cochon à la broche ont enthousiasmé les nombreux convives.
Merci à J Pierre et Cédric , merci aussi à la municipalité pour son aide financière attribuée au feu d'artifice.

En novembre, lors de notre assemblé générale, Régis et Stéphane nous ont rejoint en qualité de membres actifs afin de renforcer l'équipe et proposer de nouvelles idées d 'animation. Toutes les personnes du bureau ont renouvelé leur fonction.

Nous commencerons l'année 2014 par un thé dansant le dimanche 09 février, Co-organisé avec le foyer rural de la commune de Serre Nerpol, ceci à la salle des fêtes de Chasselay.
En mars la soirée des année 80 '
La rando pédestre et VTT est programmée le dimanche 27 avril
En juillet la fête de l 'été
Etc…

Au nom de toute l 'équipe du comité des fêtes, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année .

Le président - Michel MARCHAND

Retrouvailles et amitiés

Si en 2012 il n'y a pas eu d'article sur le club, celui-ci est toujours bien présent à Chasselay.

Comme toutes les associations, il y a des peines et des joies. Nous avons regretté le départ de nos amis Josepha Rojat en 2011, Noël Jacquemet et Yvette Dorne en 2012 et Augusta Blache en début de cette année, dernièrement Guitou Juvin et Marthe Argoud.

Mais le 8 juillet dernier, le président Maurice Coquet a demandé à Monsieur Louis Eymond, commissaire aux comptes de « Génération mouvement Aînés Ruraux de l'Isère », de remettre à Gaston Roudet , la médaille de la fédération, en présence de notre Maire et membre du bureau Gilbert Champon.

Les réunions ont lieu les 2ème et 4ème lundis de chaque mois où dans l'amitié, la joie et la bonne humeur, les adhérents se retrouvent pour jouer et faire la petite pause café-gâteaux.
Parmi les jeunes « retraités », il y en a à Chasselay qui aiment la marche. Venez vous inscrire au club qui est ouvert à tous sans limite d'âge et profiter en tant que « Génération mouvement » des avantages que la fédération pourrait vous procurer (assurance, sorties par exemple...)
Bien sûr les marcheurs définiraient eux même leurs lieux et jours de sortie. Avis aux amateurs.

Le sou des écoles (Chasselay / Serre-Nerpol)

Le sou des écoles est une association de parents d'élèves bénévoles, qui permet d'organiser des événements pour récolter des fonds, qui seront profitables aux enfants des deux écoles.

Ces fonds permettent d'organiser des sorties, des achats de jeux, de livres, de matériel …

Le samedi 17 novembre 2013, a eu lieu une matinée pizzas cuitent au feu de bois, au four de Serre-Nerpol. Pour la deuxième fois, cette matinée a été encore une réussite grâce à la participation de nombreux parents.

Le marché de noël se déroulera le vendredi 13 décembre 2013 à 18h, à la salle des fêtes de Chasselay. Il consiste à la vente d'objets fabriqués en classe, par les élèves ainsi qu'à un petit spectacle de chants appris par les enfants. Il se termine par la visite du père noël…

Par la suite, le père noël rendra une petite visite aux enfants dans leur classe avec des cadeaux.
Notre loto qui remporte toujours un grand succès, sera le samedi 22 février à 20 h, à la salle des fêtes de Chasselay. Les cartons sont toujours vendus au prix de 2 Euros. Les lots seront toujours aussi nombreux. Un grand merci aux deux communes qui nous apportent leur soutien, ainsi que le prêt des locaux. Merci aussi aux enseignants, à Véronique Giroud pour ces nombreuses années de bénévolat, ainsi qu'à tous les parents qui se mobilisent pour nos enfants…

L'A.C.C.A.

Cette année nous donnons la parole à Adrien, un jeune chasseur de Chasselay, afin qu'il nous fasse part de ses impressions suite à un stage qu'il a effectué en Sologne.

Je m'appelle Adrien CARTIER, j'ai 17 ans et je suis actuellement en terminale BAC PRO GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) au Lycée Horticole de St-Ismier.

Dans le cadre de ma formation, et précisément cette année pour le BAC, je devais choisir un stage pour un période de 2 mois. J'ai eu la chance d'être accepté dans le cher et plus précisément en Sologne, région très connue pour ses grandes chasses d'affaire réservées aux personnes assez fortunées et pour sa population de gibier très abondante.

De plus j'ai également eu l'opportunité de pourvoir découvrir deux types de chasse très différentes: la chasse au petit gibier (perdrix, faisans, canards...) dans une gestion cynégétique et la chasse au grand gibier en association cynégétique; où j'ai pu constater que ces chasses n'avaient rien à voir avec celles de notre région puisque les ACCA n'existent pas. Ce ne sont que des chasses privées ou alors des entreprises publiques vendant des chasses à la journée sur leurs territoires.

L'une des chasses, celle du petit gibier, était une gestion cynégétique, c'est à dire une entreprise publique où toutes les personnes désirant venir chasser le peuvent en payant soit une journée (environ 200€) soit en achetant une action de chasse (1 500€ pour 10 journées de chasse dans l'année) sur un territoire de 120 hectares.

Les espèces d'oiseaux chassées étaient des faisans, des perdreaux et des canards colverts, mais c'étaient aussi des oiseaux de lâcher, et non sauvages, arrivants de différents élevages en France et mis en volière avant les chasses. Là bas, les chasseurs payent pour tirer et prélever.

L'autre chasse était une association cynégétique, où la chasse n'est dédiée qu'au grand gibier donc sangliers, cervidés (cerfs, biches, faon) et chevreuils.

Les personnes qui y pratiquent la chasse sont très fortunées et payent très cher pour seulement 6 journées de chasse en battue par an.
L'organisation est très spécifique, car il y a des chefs de ligne qui placent les postes et les traqueurs qui eux poussent le gibier sur les lignes de postés. Les tableaux varient de 30 à 50 sangliers en moyenne pour 100 à 150 balles tirées. Ce ne sont que des animaux sauvages car une importante gestion est faite pour favoriser la reproduction et leur maintien sur le territoire qui fait environ 1 200 hectares.

Ayant vécu pendant deux mois dans un monde complètement différent de chez nous, je peux dire que personnellement, je préfère nos petites ACCA, car il y a certes, moins de gibier, mais beaucoup plus de convivialité, ce qui pour ma part est le plus important.

Ce stage m'a néanmoins beaucoup apporté de connaissances sur le monde de la chasse , tant sur la gestion des territoires que sur celle des populations d'animaux.

MENU DE FETES

Une petite entrée de Noël , variante des traditionnelles coquilles St Jacques: Feuilletés de St Jacques

Pour 6 feuilletés:

- 1 rouleau de pâte feuilleté
- 12 noix de St Jacques
- 4 à 5 petits poireaux
- 2 échalotes
- 4 champignons de Paris
- 30 cl de crème fraiche
- 1/2 citron
- 20 cl de fumet de poisson
- 10 cl de vin blanc

1. Préparer les feuilletés en découpant les formes dans la pâte. Couvrir les coquilles de pâte en ayant fariné abondamment le dessus des coquilles. Cuire à four chaud 10 à 15 mn. Sortir du four et placer très vite au froid (dehors si possible). Démouler délicatement (cette opération peut se faire la veille)

2. Faire revenir les échalotes émincées 3 mn à feu doux. Ajouter le vin blanc et laisser réduire presque à sec. Incorporer le fumet et la crème. Laisser épaissir la sauce. Ajouter les poireaux, les champignons et relever du jus de citron. Vérifier l'assaisonnement.
Enfourner les coquilles pour les faire réchauffer.

3. Couper les noix en 2 dans le sens de l'épaisseur et les faire revenir au beurre 15 secondes sur chaque face. Sel et poivre.
Pour servir, garnir les feuilletés chauds avec les légumes et les noix.

Un plat simple, rapide et peu coûteux... Cuisses de dinde ou poulet fermier aux morilles (ou cèpes)

Pour 6 personnes:

- 2 cuisses de dinde ou 6 cuisses de poulet
- 100 de morilles ou cèpes séchés
- 2 verres de vin blanc sec de préférence un vin d'Arbois ou vin jaune (plus couteux).
- 2 échalotes
- 40 cl de crème fraiche
- 50 gr de beurre
- Sel et poivre

1. Mettez les champignons dans un bol et couvrez d'eau chaude.
2. Faites dorer les cuisses de dinde ou de poulet dans une cocotte avec du beurre.
3. Versez le vin blanc, ajoutez les échalotes pelées, sel et poivre. Couvrez et laisser cuire à feu doux 20mn.
4. Ajoutez ensuite la crème fraîche et les champignons égouttés.
5. Laisser cuire encore 20mn
6. Rectifier l'assaisonnement juste avant de servir.

Un gâteau léger réalisable aussi en forme de bûche

LE BISCUIT AU CHOCOLAT:

- 2 oeufs
- 60g de sucre
- 15g de farine
- 12g de cacao en poudre

Dans un saladier ,battre un oeuf entier avec le jaune du second oeuf avec 50g de sucre, chauffer le mélange au bain-marie. Fouetter jusqu'à ce que le mélange atteigne 40°,il doit être tiède et ne pas frémir.
Dès que le mélange est à bonne température retirer le saladier du feu et mélanger au batteur électrique jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux et qu'il ait triplé de volume. Incorporer la farine tamisé et le cacao.
Monter le blanc d'oeuf en neige, dès qu'il devient mousseux, ajouter les 10g sucre restant. Ajouter-les dans la préparation au chocolat et mélanger délicatement.
Sur une plaque à pâtisserie recouverte de papier sulfurisé, poser un cercle à pâtisserie de 20cm de diamètre. Verser la pâte et cuire environ 10 à 12min.

LA MOUSSE AU CHOCOLAT NOIR
100g de chocolat noir
20cl de crème liquide à 30%

LA MOUSSE AU CHOCOLAT BLANC
100 g de chocolat blanc
20 cl de crème liquide 30%

LA MOUSSE AU CHOCOLAT AU LAIT:
100g de chocolat au lait
20cl de crème liquide à 30%

Faire fondre au bain-marie le chocolat. Battre la crème en chantilly pas trop ferme. Incorporer 1/3 de la chantilly au chocolat fondu en mélangeant rapidement au fouet. Incorporer délicatement le reste de la crème.
Procéder de la même façon pour la mousse au chocolat au lait et chocolat blanc.

LE MONTAGE:
Disposer le biscuit sur un plat.L'entourer avec le cercle à pâtisserie. Etaler la mousse au chocolat noir, celle au chocolat au lait puis celle au chocolat blanc. Le lendemain enlever le cercle délicatement...
Pour le décor, j'ai mis un peu de mousse chocolat au lait et blanc, accompagner d'un peu de vermicelles au chocolat.
Mettre au frais toute une nuit. Bon appétit!!!

LES MARIES DE L'AN 2013

Olivier Pardon et Julie Puech
Le 23 février 2013
(pas de photo)

LES P'TITS CHASSELAIROIS 2012 !!!

Paul – André – Gérard Ducol	Le 07 mars 2013
Tom – Paul David	Le 14 octobre 2013

NOS DEFUNTS

Mme Augusta Blache	Le 13 janvier 2013
Mme Marthe Argoud	Le 16 novembre 2013
Mr Guy (Augustin) Juvin	Le 19 novembre 2013

BLOC NOTES

Horaires secrétariat mairie Téléphone /Fax mairie e-mail	Les mardi et jeudi Le vendredi 04 76 64 23 10 chasselay38.mairie@orange.fr	8h00 à 12h00 14h00 à 19h00 **NOUVEAUX HORAIRES !**
Permanences de Mr le Maire	Le vendredi	Sur rendez vous
Tarif salle des fêtes de Chasselay	Habitants de la commune Particuliers extérieurs Locations matériels	1/05 au 30/09 150 € du 1/10 au 30/04 Montant : 200 € 1/05 au 30/09 250 € du 1/10 au 30/04 Montant : 300 € Table 1.60 € chaise 0.80 €
Nuisances sonores	jours ouvrables 8h12h /14h19h30	Samedi 9h/12h 15h/19h Dimanche /jours fériés 10h 12h
SICTOM ……04 76 38 66 03 Déchetterie de Vinay 04 76 36 79 29	 Du lundi au jeudi Vendredi et samedi	 13h30 à18h 9h00 à 18 h
Déchetterie de St Marcellin 04 76 38 36 94	 Du lundi au jeudi Vendredi et samedi	 13h30 à18h 9h00 à 18 h
Régie eau et assainissement de Vinay …… Service dépannage:	 04 76 36 90 57 04.76.36.94.01	Contact@regie-vinay.fr
Agence postale de Varacieux	04.76.36.37.45	Lundi, jeudi, vendredi : 13h30 –16h00 Mercredi, samedi : 9h00—11h30
A.D.M.R	04 76 36 78 62	
Ecole / Cantine	04 76 64 26 29	
Garderie	04 76 64 26 29	7h30 à 8h 30 et 16h à 18h
Assistance maternelle	04 76 36 92 10 Fax 04 76 36 86 47	
Centre de loisirs 04 76 38 9527	Fax 04 76 36 86 47	Les mercredis et vacances scolaires

SALUT GERARD ! ! !

Petit clin d'œil à Gérard qui nous a quitté fin juin 2013, après de nombreuses années de bons et loyaux services au sein de la commune.

Nous lui souhaitons une bonne continuation !

Bulletin réalisé par :

Dominique Juvin, Joël Chavat, Martine Chevallier, Béatrice Pevet et Sébastien Pingret